

L'opération d'expulsion de Notre-Dame-des-Landes

Par Erwan Kermorvant

Notre-Dame-des-Landes, Loire-Atlantique, 9 avril 2018, 6:00 : déclenchement d'une opération d'expulsion sur la ZAD. Cette Zone d'Aménagement Différé, rebaptisée "Zone à Défendre" par ses occupants, devait accueillir l'aéroport du Grand Ouest. Coupant court à des décennies de tergiversations, l'État vient d'annoncer qu'il renonçait au projet.

En dépit d'une opposition résolue et très virulente, l'opération sera menée à son terme.

Chargée d'apporter le concours de la force publique aux entreprises et huissiers mandatés par la Préfecture pour procéder aux expulsions, la gendarmerie a engagé jusqu'à 2 500 militaires dans cette manœuvre. Confrontée à 800 opposants, dont 400 à 500 extrémistes, elle développe et met en œuvre, sous le commandement du général d'armée Lizurey, Directeur général de la gendarmerie nationale, des modes d'action adaptés aux spécificités de la situation, qui contribuent pour une grande part au succès de l'opération.

Le contexte

De la zone d'aménagement différé à la "zone à défendre"

Le projet de construction en Loire-Atlantique d'une plate-forme aéroportuaire était initialement destiné à stimuler le développement économique de l'Ouest, puis à soulager l'aéroport de Nantes, devenu incapable d'absorber un surcroît de trafic. Il a déchaîné les passions pendant plus de 50 ans.

Initié en 1965, ce projet retient en 1967 le site de Notre-Dame-des-Landes. Le 11 janvier 1974, les pouvoirs publics y créent par arrêté préfectoral une zone d'aménagement différé (ZAD) à vocation aéroportuaire. L'ouverture du nouvel aéroport est prévue pour 1985, mais le premier choc pétrolier condamne temporairement le projet.

L'opposition locale s'organise rapidement : en premier lieu, elle est animée par les agriculteurs qui doivent être expropriés et par les riverains qui redoutent les nuisances à venir. Assez rapidement, un argumentaire écologique reposant sur la présence d'espèces rares dans la zone humide existant sur le site est développé. Il leur permet de consolider leur position et de figer la situation tout en fédérant de nouveaux soutiens.

En 2007, dans un contexte marqué par l'écologie militante et l'anticapitalisme, on observe un regain de visibilité des thèses altermondialistes et anarchistes. C'est dans ce cadre que les premiers squatteurs convergent sur la zone à l'appel des opposants originels, et qu'ils bâtissent des cabanes sur les terrains dont l'exploitation agricole a été suspendue. Confronté à cet état de fait, les pouvoirs publics ne peuvent que constater le caractère d'habitat reconnu dont bénéficient désormais ces constructions au regard du cadre légal applicable à la notion de domicile. Les marges de manœuvre étatiques se voient contraintes en conséquence.

En 2009, l’organisation d’un “*camp action climat*” attire de nouveaux habitants sur la ZAD. Ces derniers construisent d’autres habitats précaires et réhabilitent des bâtiments agricoles.¹ Cette population hétérogène se retrouve autour du rejet de l’autorité de l’État et s’attache à établir une microsociété, dite “autogérée”. Renommée “Zone à Défendre” par la frange contestataire, la ZAD devient la scène d’un laboratoire d’expérimentation sociétale. Par leur présence, ses occupants entendent empêcher le démarrage du chantier.

L’opération César

En 2012, l’exécutif veut sortir de cette impasse et faire débiter les travaux. Il ordonne la mise en œuvre d’une opération d’évacuation des parcelles concernées : baptisée “César 44”, elle débute le 16 octobre 2012 et mobilisera jusqu’à 17 escadrons de gendarmerie mobile.

Elle se heurte d’emblée à une opposition déterminée, largement relayée par une intelligentsia acquise à la cause. Accaparant les flux médiatiques et bénéficiant de la complaisance d’une partie de l’opinion publique, les “défenseurs de la ZAD” l’emportent sur le terrain de la communication. Ils mettent en avant la préservation des zones humides et parviennent à mobiliser des dizaines de milliers de soutiens venus manifester le 17 novembre. C’est la réoccupation des secteurs évacués qui motive cet afflux massif d’opposants.

Le 24 novembre, l’intensité des affrontements conduit Jean-Marc Ayrault, alors Premier ministre, à ordonner l’arrêt des opérations. Il justifie cette décision en déclarant que les moyens déployés ont été sous-estimés.

Une présence essentiellement symbolique des forces de l’ordre est toutefois maintenue au sud de la zone. La dernière unité de gendarmerie mobile quittera le secteur en avril 2013.

La gendarmerie départementale territorialement compétente reste seule sur place pour gérer les conséquences de cette situation dont elle n’a pas les clefs : elle se limitera à maintenir une surveillance à distance de cette zone, devenue *de facto* zone de non-droit jusqu’aux opérations du printemps 2018. L’effet de masse que sont capables de générer en très peu de temps les opposants fait obstacle aux interpellations pour faits de violence, tandis que le cadre légal applicable aux domiciles privés compromet les chances d’obtenir une décision d’expulsion.

Cette opération et ses conséquences sont vécues, à juste titre, comme une victoire par les “défenseurs de la ZAD”, qui en sortent galvanisés et confortés dans leur lutte. Quant à l’opinion publique, elle ne peut que constater l’impuissance de l’État.

La fin du projet d’aéroport

En juin 2016, à l’initiative du président François Hollande, les populations concernées par le projet sont consultées : elles se prononcent en faveur de la réalisation du projet à 55,17%. En dépit de ce résultat controversé, le gouvernement nouvellement élu

¹ Généralement propriétés du Conseil Général, ces bâtiments expropriés deviennent des points d’ancrage emblématiques de l’opposition au projet. Ils sont systématiquement affublés de noms en rapport avec la lutte.

annonce, le 17 janvier 2018, l’abandon du projet. Ce faisant, il s’affranchit des soutiens au projet et des 179 décisions de justice rendues en sa faveur. Sur la ZAD, ses détracteurs accueillent naturellement l’information comme une nouvelle victoire.

Cependant, évoquant une “*zone de non-droit*”, le Premier Ministre donne à ceux qu’il qualifie de “squatteurs” jusqu’à la fin de la trêve hivernale, fixée au 31 mars 2018, pour quitter les lieux. Il précise que, passé ce délai, ces derniers seront expulsés. Il annonce enfin que les agriculteurs qui avaient été expropriés pourront, s’ils le souhaitent, retrouver la jouissance de leurs terres.

Dans le même temps, le ministre de l’Écologie annonce que “*ceux qui voudraient en découdre doivent savoir que l’État ne tolérera aucune exaction ni aucune forme de pression*”. Une période de consultation débute sous la direction de la préfète de Loire-Atlantique afin d’offrir la possibilité aux occupants de la ZAD porteurs de projets de rentrer dans la légalité. Des baux d’occupation à titre temporaire leur sont attribués au cas par cas.

En parallèle, les parcelles à évacuer sont identifiées. Il s’agit prioritairement de celles qui bordent les axes routiers, de celles qui abritent des individus notoirement délinquants ou violents, et de celles dont la situation présente des risques avérés en termes de sécurité ou de salubrité publique.

Cependant, l’abandon du projet n’entraîne pas mécaniquement la fin de l’occupation du site : les “zadistes” n’entendent certainement pas renoncer à leur mode de vie alternatif, y compris en dehors de toute légalité pour les plus radicaux.

Un terrain “valorisé” par les “zadistes”

Située à 23 km au nord-est de Nantes, la ZAD de Notre-Dame-des-Landes est un secteur de bocage humide de 1600 hectares. Deux routes départementales, la RD81 et la RD 281, dite “*route des chicanes*”, la traversent du nord au sud et elle est bordée à l’est par la RD 42. Quelque 680 hectares du centre-ouest de la zone sont concernés par les expulsions. La majeure partie des squats y est concentrée. D’anciennes fermes abritent les principales emprises, mais la plupart sont des cabanes construites à partir de matériaux de récupération et consolidées *a posteriori*. Offrant des conditions sanitaires précaires, ces abris ont vocation à servir d’habitat mais aussi de locaux collectifs (salles de réunions, bibliothèque communautaire, épicerie) ou à accueillir des activités artisanales et agricoles. Certaines parcelles restent exploitées pour l’élevage ou la culture. Redoutant une nouvelle opération visant à les expulser, les “zadistes” ont rendu difficiles et dangereuses les approches de la zone, tout particulièrement sur les axes routiers. Pour ce faire, ils ont mis en place un important réseau d’obstacles et de pièges.

Préparation des opérations

Sous l’autorité de la préfète de Loire-Atlantique et dans le cadre de ses prérogatives de police administrative, l’opération vise à évacuer les parcelles occupées illégalement pour y rétablir l’autorité administrative et, le cas échéant, les restituer à leurs propriétaires.

La gendarmerie remplit une mission de concours à la force publique qui consiste à assurer la sécurité des huissiers chargés de notifier les expulsions ainsi que celle des employés des entreprises mandatées pour démanteler les squats. À noter qu’en préalable à l’expulsion elle-même, l’huissier est tenu de notifier la décision aux occupants des habitats concernés, dans le respect des heures légales et hors trêve hivernale. Il est également tenu de formuler une proposition de relogement. Les expulsions concernent une trentaine de parcelles, soit un tiers seulement de l’ensemble, défendues par 800 personnes environ.

La planification des opérations de rétablissement de l’ordre n’est donc réalisée qu’en prévision d’une prise à partie par des opposants violents.

Le 1^{er} juin 2017, un groupe de médiateurs chargé de trouver une issue au contentieux est désigné. Anticipant une possible évacuation de la zone, la gendarmerie initie très tôt un travail approfondi de planification.

À ce stade, et ce point constitue un facteur déterminant, l’abandon du projet d’aéroport n’est pas décidé. Les planificateurs doivent donc prendre en compte l’hypothèse d’une évacuation complète de la zone en vue de permettre aux travaux de débiter, et surtout d’aboutir.

L’un des premiers paramètres à intégrer est l’impossibilité d’obtenir un quelconque effet de surprise, si ce n’est celui du moment exact de déclenchement de l’opération le premier jour. L’arrivée en grand nombre d’unités de forces mobiles dans la région ne peut en effet être tenue secrète, ne serait-ce qu’au regard des sympathies dont bénéficient les “zadistes”. Par ailleurs, le volume des forces engagées impose que les besoins d’hébergement soient anticipés.

Il importe également d’éviter de replacer les escadrons dans les circonstances similaires à celles de l’opération de rétablissement de l’ordre menée à Sivens (Tarn), où un décès accidentel s’était produit. Il est donc établi qu’aucune manœuvre nocturne de maintien de l’ordre ne sera conduite. Cette décision suppose de fortes contraintes, à commencer par celle de devoir évacuer sans délai tous les matériaux issus des déconstructions hors de la ZAD.

L’opération est envisagée comme une manœuvre centralisée de rétablissement de l’ordre et structurée en trois séquences principales :

- la première repose essentiellement sur le recueil du renseignement ;
- la deuxième consiste à mettre à exécution les expulsions ;
- la dernière, à prendre les mesures favorisant un retour progressif à la normale.

La principale séquence, celle des expulsions, comprend elle-même quatre phases :

- *“la mise en place d’un dispositif de contrôle de zone en périphérie de la ZAD”* ;
- *“le dégagement des axes, notamment la RD 281 traversant la zone en son centre”* et connue sous les noms de *“route des chicanes”* ou *“Mad Max Road”* chez l’adversaire ;

- “l’expulsion des lieux de vie associée à une manœuvre de communication” ;
- le nettoyage et le contrôle du terrain, afin d’éviter toute réinstallation et d’entretenir un contact étroit, dans la durée, avec les riverains non concernés par les expulsions.

La durée de la phase d’expulsion proprement dite est estimée à 10 jours.

Le dispositif de la gendarmerie

Pour permettre le déroulement d’un contrôle de zone périphérique efficace avant l’engagement effectif sur la ZAD, un arrêté préfectoral y interdit l’entrée et la circulation de produits dangereux ou inflammables (acide, essence, artifices, armes, etc.).

La situation, qui ne présente pas de caractère de danger avéré sur le périmètre contrôlé, ne peut justifier d’y interdire toute présence. Afin d’éviter tout recours susceptible de déboucher sur l’annulation administrative des expulsions, la liberté de circulation y reste donc garantie. Une réquisition judiciaire délivrée par le procureur de la République y autorise le contrôle des personnes et des véhicules.²

Les zones d’action des escadrons pourront en revanche être interdites à toutes personnes, aux médias notamment, jusqu’à ce que le commandant des opérations estime que leur sécurité peut y être raisonnablement garantie.

Organisation du commandement

L’opération est supervisée par le Directeur général de la gendarmerie nationale, qui assure prioritairement l’interface entre les forces et les représentants des ministères concernés.³ Elle est commandée par le chef du Groupement Opérationnel de Maintien de l’Ordre (GOMO).

Un poste de commandement intégré est organisé autour du PC projeté du CPGC.⁴ Il accueille des représentants de toutes les parties prenantes et permet un suivi constant de la situation grâce à des moyens de communication spécifiquement combinés pour les besoins de l’opération. Il est également tenu de satisfaire en permanence à l’exigence d’information de l’échelon politique.

Concrètement, il est tout à la fois possible d’actualiser en temps réel la situation générale au profit des unités engagées, d’informer continûment les participants, les institutionnels et éventuellement les médias, de réaliser des points de situation à échéance, le tout en préservant la tranquillité dont a besoin l’état-major pour préparer la manœuvre du temps suivant. Ce PC est implanté sur l’emprise de de l’École du Gaz, située à Saint-Étienne-de-Montluc (44), à une dizaine de kilomètres au sud de la ZAD.

L’idée générale qui préside à la conception de l’opération consiste à générer dès son déclenchement un rapport de forces très favorable tout en réalisant un travail suivi de

² En vertu de l’Article 78-2-2 du Code de procédure pénale.

³ Essentiellement : Intérieur, Justice, Environnement, Santé, Agriculture, Armées, Écologie, Cohésion des Territoires.

⁴ CPGC : Centre de planification et de gestion de crises.

médiation. L'intérêt de ce procédé est de pouvoir contrôler le niveau de violence et l'endiguer au seuil le plus bas.

Chacun des trois GTG⁵ constituant le GOMO doit être engagé quotidiennement. Ils auront sous leur responsabilité une zone formant un couloir dans laquelle ils progresseront nécessairement en coordination avec leurs voisins.

Les zones confiées aux GTG sont actualisées chaque jour par le commandant des opérations, et affectées en fin de journée, pour le lendemain, aux commandants des GTG. Ces derniers organisent ensuite de manière autonome la protection des huissiers et opérateurs sous réquisition qui doivent opérer dans leur secteur. Ils sont aussi comptables des médias susceptibles de s'y trouver et de la rotation des escadrons qui leur sont subordonnés. La manœuvre quotidienne doit débuter au lever du jour pour s'achever avant la tombée de la nuit.

Chaque commandant d'escadron est quant à lui chargé de :

- prendre contact avec les occupants de sa zone d'action dès son arrivée sur les lieux afin de leur indiquer les parcelles qui doivent être évacuées et la limite de bond de la journée ;
- protéger les huissiers chargés de notifier les expulsions ;
- sécuriser l'enlèvement des biens mobiliers par les déménageurs requis ;
- sécuriser les chantiers de démolition et l'enlèvement des gravats.

Chaque escadron dispose d'une équipe d'enquêteurs spécialement chargée d'identifier les auteurs d'infractions et de les interpeller le cas échéant, avant d'initier la procédure judiciaire et de les présenter au magistrat territorialement compétent (parquet de Saint Nazaire pour le nord de la ZAD, et de Nantes pour le sud).

Des officiers de police judiciaire de la gendarmerie départementale sont également intégrés aux escadrons pour effectuer les sommations et assurer la police judiciaire de l'avant (notamment les premières constatations).

Pendant le déroulement des opérations, le contrôle de zone périphérique est mis en œuvre 24 heures sur 24 par les unités de gendarmerie départementale territorialement compétentes, renforcées d'effectifs volontaires sollicités au niveau national.

Une manœuvre de communication doit être conduite simultanément, localement et au niveau national, afin de pouvoir d'emblée saisir et conserver l'initiative sur ce terrain, où l'adversaire est proactif. La prise en compte des manifestations de soutien attendues dans les agglomérations, en particulier à Nantes et à Rennes, est attribuée à des CRS de la police nationale.

Pour compléter le dispositif, des équipes cynophiles “défense” sont réparties entre les GTG pour tenir les intervalles et participer à la sécurisation des convois et unités à l'arrêt. Des brouilleurs anti-drones sont déployés, de même que des équipes drones de la

⁵ GTG : Groupement tactique de gendarmerie. Pour cette opération, chaque GTG compte 7 escadrons (EGM).

gendarmerie, pour l’observation et le suivi de la situation. Fait alors exceptionnel, les VBRG⁶ sont engagés: ils doivent assurer la protection des escadrons, faciliter le dégagement des axes et contribuer au maintien de l’ordre.

Comme lors de l’opération César 44, un peloton de gendarmerie de haute montagne prend part à la manœuvre pour assurer l’évacuation des personnes installées en hauteur. Le GOMO bénéficie également du renfort du Groupement d’intervention du déminage de la DGSCGC (sécurité civile) et d’équipes de sapeurs-pompiers du SDIS 44 pour assurer le secourisme de l’avant. Un groupe d’extraction de sept secouristes, équipés de casques et de gilets pare-balles, est adjoint à chaque GTG. Pour traiter les obstacles dressés par les “zadistes”, des équipages et véhicules d’aménagement du terrain des Formations militaires de la sécurité civile (FORMISC) sont chargés de remettre les axes en état dans des délais contraints.

Le temps d’une journée marquée par de fortes tensions, trois engins lanceurs d’eau (EGE) et une CRS renforcent le dispositif. Enfin, le Service de santé des Armées est sollicité dans les antennes médicales régionales.

Face aux forces de l’ordre

L’opposition aux opérations d’expulsion est loin d’être homogène : elle se caractérise par la variété des activistes qui la composent. Sans surprise, l’abandon officiel du projet d’aéroport a mécaniquement morcelé et affaibli le mouvement. Ainsi, les riverains qui redoutaient les nuisances d’un prochain trafic aérien peuvent s’estimer satisfaits et n’ont plus de raison de défendre un terrain sur lequel ils ne vivent pas. Les paysans ayant continué à exploiter leurs terres espèrent au plus vite un retour à la normale pour relancer leur activité. Ils souhaitent également retrouver la jouissance des parcelles sur lesquelles ils avaient encouragé l’installation d’opposants venus de l’extérieur. Les expropriés souhaitent revenir et récupérer leurs terres.

Nombreux sont ceux qui sont impatients de voir le calme et l’ordre revenir sur l’ex-zone d’aménagement différé. Après avoir bénéficié de leur appui, ils espèrent le départ des squatteurs. Temporisée par une forme de reconnaissance vis-à-vis de ces derniers, considérés comme acteurs à part entière des succès obtenus, cette impatience s’exprime de manière plus franche et directe au fur et à mesure de l’avancée des opérations.

Les écologistes, dont l’opposition était jusque-là cristallisée par la préservation de la zone humide, voient la menace s’estomper. Ils restent cependant mobilisés pour la reconnaissance des spécificités du site et la mise en œuvre de mesures de préservation pérennes. Cette approche les rend plus enclins à échanger avec les autorités qu’à rechercher l’affrontement. Paradoxalement, c’est précisément le projet d’aéroport qui a été, pendant des décennies, le principal facteur de préservation de cette zone humide.

Les “néo-ruraux”, désireux de maintenir sur place un projet agricole, social ou artisanal, voient là une opportunité. Malgré des réticences liées à leur volonté d’exercer une

⁶ VBRG : véhicule blindé à roues de la gendarmerie.

activité “autonome et autogérée”, une partie d’entre eux accepte de dialoguer avec la Préfecture : il s’agit d’obtenir une reconnaissance officielle de leur projet afin d’éviter l’expulsion. Idéologiquement opposés à l’action de l’État et des forces de l’ordre, ils sont bien conscients que la possibilité qui leur est offerte serait remise en question s’ils s’opposaient aux expulsions.

Parmi ceux qui, d’office, ne peuvent prétendre à demeurer sur le site, deux groupes se distinguent :

- d’une part des marginaux, opportunistes, venus s’y installer pour se soustraire aux règles de la société. Susceptibles de se laisser entraîner dans des actions violentes par les plus radicaux, ils sont cependant plus enclins à rechercher la tranquillité, quitte à aller la chercher ailleurs si la pression devient trop forte. Évoluant dans des conditions sanitaires souvent dégradées, ils vivent des subsides de l’État et du produit de divers larcins et trafics menés dans les environs. Ils sont directement concernés par les expulsions.
- d’autre part, des extrémistes aux visées révolutionnaires, d’ultra-gauche pour beaucoup, mais aussi d’ultra-droite. Soucieux de s’éviter sur la zone, ils s’affrontent en cas de rencontre mais peuvent agir côte-à-côte dès lors qu’ils sont confrontés aux forces de l’ordre. D’un volume évalué à 500 personnes, français pour la majorité, ils savent pouvoir compter sur des renforts ponctuels. Ils représentent un ensemble hétéroclite, aux revendications parfois contradictoires, dont le point commun est le rejet de l’État.

Plutôt qu’une victoire sur le terrain, ces activistes organisés recherchent un succès psychologique et politique. Pour autant, une partie d’entre eux enseigne et applique des tactiques relevant véritablement de la guérilla insurrectionnelle. Ils aménagent, fortifient et piègent le terrain : pour ce faire, ils creusent des tranchées, des fossés antipersonnel ou anti véhicules, éventuellement dissimulés et piégés, parfois au moyen de pieux. Certains sont réalisés par excavation de la terre sous le bitume, la route demeurant visuellement intacte. Ils érigent de nombreuses barricades, qui sont généralement incendiées avant l’arrivée des forces de l’ordre. Des plates-formes et des cabanes sont fixées dans les arbres pour ralentir la progression des forces de l’ordre. Leur évacuation en toute sécurité nécessite en effet la mise en œuvre de moyens spécifiques.

Ils font un usage massif d’armes de fortune : outre les équipements de protection dont ils se sont dotés depuis César 44 (masques à gaz et boucliers quasi systématiques), ils utilisent cailloux, boulons, billes d’acier, bouteilles en verre, frondes individuelles ou collectives (fabriquées sur place avec des chambres à air), catapultes inspirées du moyen âge, raquettes de tennis (pour renvoyer les grenades ou envoyer des projectiles), œufs de peinture ou d’acide, bouteilles d’acide (avec de l’aluminium pour provoquer une réaction explosive), feux de détresse, fusées de signalisation (utilisées en tir tendu contre les gendarmes mobiles, et au moins à deux reprises en direction de l’hélicoptère de la gendarmerie), pots fumigènes, feux d’artifice, pétards, bouteilles de gaz (souvent disposées dans les barricades, lesquelles sont incendiées à l’approche de forces de l’ordre), lasers, bouteilles incendiaires, *pipe-bombs* (tubes métalliques contenant des explosifs), leurres... Certains tenteront de récupérer des grenades non explosées pour les piéger, sans succès.

Au nom d’une forme d’internationalisme révolutionnaire, quelques-uns sont même partis combattre dans des zones de conflits à l’étranger, comme en Syrie au sein d’unités Kurdes, pour rapporter des procédés tactiques et techniques sur la ZAD. Ils recevront, au cours de la journée du 15 avril, le renfort d’un *black bloc*.

Déroulement des opérations

À la veille de l’opération, cela fait plus de dix mois que la gendarmerie départementale conduit, avec l’appui de ses partenaires, une manœuvre de renseignement spécifiquement liée à cette mission. Quelques jours avant le lancement des expulsions, un dispositif de contrôle de zone est mis en œuvre sur un périmètre large autour de la ZAD. S’il indique clairement aux “zadistes” qu’une offensive est imminente, il contraint grandement les possibilités de ravitaillement et l’afflux de renforts, notamment par des individus fichés “S” ou visés par des mandats de recherche.

L’opération débute le 9 avril 2018. La trêve hivernale est terminée, les personnes qui le souhaitent ont pu régulariser leur situation, et celles qui doivent être expulsées sont parfaitement identifiées.

La Préfecture de Loire-Atlantique a accordé à la Direction régionale de l’environnement et de l’aménagement du territoire (DREAL) et aux Aéroports du Grand-Ouest (AGO) le concours de la force publique. Le poste de commandement opérationnel (PCO) est installé avec les échelons logistiques. Il est activé le 9 avril à 02:00.

Reprise de la RD 281

Les renseignements recueillis font état de l’arrivée possible de renforts adverses très tôt sur la ZAD. Les EGM⁷ se déploient donc dès 03:00, surprenant les “zadistes” qui ne les attendaient qu’à 6:00, heure légale de début des perquisitions, et avaient négligé la mise en place de guetteurs.

Vingt-cinq des 27 escadrons disponibles sont déployés, sous les ordres directs du colonel commandant le GOMO, dont la voix sonore résonne dans la lande encore endormie... Le relatif effet de surprise ainsi obtenu confère un avantage tactique exploité dès la mise en place des unités. Bien que délogée fin janvier dans le cadre des négociations consécutives à l’abandon du projet d’aéroport, la RD 281 est à nouveau hérissée de barricades.

Les escadrons se positionnent simultanément au nord et au sud de l’axe pour rétablir sa viabilité, premier objectif de l’opération.

Appuyés par les VBRG, les escadrons réduisent douze barricades enflammées tenues par l’adversaire. Les gendarmes essuient des jets de projectiles, parmi lesquels de nombreux cocktails Molotov. Les GTG font jonction au squat du “*Lama Fâché*”, lieu symbolique au centre de la ZAD, en moins de 40 minutes.

⁷ EGM : escadron de gendarmerie mobile.

Contrôle de la zone

La RD 281 fermement tenue, les GTG se déploient de part et d’autre pour prendre le contrôle du terrain. Toute la matinée, les affrontements font rage entre gendarmes et “zadistes”, mais huissiers et entreprises parviennent à procéder aux expulsions et au démantèlement des squats.

Lors de cette première phase, environ 250 opposants harcèlent les gendarmes mobiles. Ils essaient surtout d’atteindre les véhicules et les employés des entreprises civiles travaillant sous réquisition avec l’espoir de les pousser à exercer leur droit de retrait.

L’utilisation de drones et d’hélicoptères permet de suivre, sur le terrain et depuis le PCO, les mouvements de l’adversaire. Au PCO justement, le travail de la cellule renseignement permet aux GTG d’anticiper les mouvements adverses tandis que la cellule géomatique actualise la cartographie des opérations et édite avant chaque nouvelle phase d’engagement des cartes spécifiques.

Bien que soumis à des conditions éprouvantes, les gendarmes mobiles ne cèdent pas aux provocations. Les positions sont tenues en mettant en œuvre le niveau de force strictement nécessaire : les grenades lacrymogènes permettent de tenir l’adversaire à distance et d’éviter ainsi d’être à la portée des projectiles. Pour limiter les confrontations physiques directes, les tirs de grenades sont particulièrement nourris sur les terrains ouverts, les intervalles entre unités étant contrôlés par des équipes cynophiles.

En dépit de ces mesures, la pression permanente des “zadistes” et la violence dont ils témoignent engendrent rapidement des blessures dans les rangs des gendarmes mobiles. L’un d’eux est blessé à l’œil par un tir direct de fusée dans les toutes premières heures de l’opération. On déplore également des traumatismes aux membres liés aux jets de pierres, des traumatismes sonores, ou encore des brûlures dues aux bouteilles incendiaires. Pilotés depuis le PCO par l’officier de liaison du SDIS 44, les groupes d’extraction de chaque GTG, prennent immédiatement en charge les blessés et leur délivrent les premiers soins. Deux centres de secours implantés à cinq kilomètres de la zone des opérations prennent en charge ceux dont l’état l’impose. Le SAMU de Nantes ou un hélicoptère de la sécurité civile assurent alors l’évacuation des blessés les plus sérieux vers un centre hospitalier. Des opposants blessés, de même que des journalistes ayant choisi de travailler dans les secteurs tenus par les “zadistes”, sont naturellement pris en charge dans les mêmes conditions.

Les formations militaires de la sécurité civile (FORMISC) sont chargées du déblaiement des axes et du rebouchage des fosses et tranchées creusées par l’adversaire, toujours sous protection des EGM. Les équipes de déminage de la DGSCGC interviennent pour désamorcer les artifices des “zadistes” et sur toute munition de maintien de l’ordre n’ayant pas fonctionné. Au-delà de la prévention des accidents, il s’agit d’empêcher que ces dernières ne puissent être réutilisées par l’adversaire. Le 11 avril, plusieurs dizaines de bombes artisanales et incendiaires sont saisies et neutralisées dans un squat.

Les dégâts matériels sont nombreux. Postée sur la base logistique avancée, une équipe du GBGM⁸ de Satory, renforcée de six mécaniciens appartenant à la zone Ouest, assure le maintien en condition et la remise en état des véhicules (soit 229 véhicules légers, 200 Irisbus et 12 VBRG). Les effets d’habillement et équipements individuels étant également mis à rude épreuve, le Service du soutien à la projection opérationnelle (SSPO) dispose sur cette même base logistique des stocks nécessaires au remplacement des effets individuels détériorés.

En dépit de la difficulté antérieurement identifiée à judiciariser des faits au maintien de l’ordre, la coordination fonctionne parfaitement avec les brigades de recherches territorialement compétentes de Châteaubriant et de Nantes, ainsi que la section de recherches d’Angers pour les dossiers les plus sensibles. Présents au PCO, les procureurs de la République près les tribunaux de grande instance de Nantes et de Saint-Nazaire bénéficient des images retransmises en direct. Témoins des infractions commises, ils sont ainsi plus à même d’apprécier leur gravité et les faits sont matérialisés. La mise en œuvre de l’action publique en est considérablement optimisée. La cellule d’identification criminelle et numérique de Loire-Atlantique et le Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN) de Pontoise contribuent à la manœuvre en matière de criminalistique et permettent un traitement accéléré des procédures.

Chargé de la partie renseignement, le J 2⁹ contribue directement à l’identification des auteurs d’infractions et prépare les dossiers d’objectifs permettant de réaliser ultérieurement les interpellations dans le temps de l’action ou en différé. La plupart des interpellations effectuées sur la ZAD sont relatives à la commission d’actes de violence avec armes contre des agents de la force publique. L’une d’entre elles concerne des tirs de fusées ayant visé l’hélicoptère de la gendarmerie.

La communication de crise fait naturellement partie intégrante de la manœuvre. Si les journalistes ne sont pas admis sur la zone des opérations le premier jour, c’est parce que leur sécurité ne peut alors être formellement garantie. En conséquence, le SIRPA propose les images de la gendarmerie aux médias. Complémentaires aux interventions de la porte-parole de la gendarmerie et du DGGN dans les médias nationaux et sur les réseaux sociaux, ces images permettent de parer aux *fake news* diffusées par l’adversaire, qui maîtrise parfaitement les techniques de désinformation. L’enjeu de ces interventions est d’expliquer la manœuvre au public et de légitimer l’action des forces de l’ordre. Dès le deuxième jour, les journalistes sont intégrés dans le dispositif auprès des escadrons, ce qui leur vaut rapidement d’être accusés par les “zadistes” de collaborer avec les forces de l’ordre et d’être bannis des sanctuaires qu’ils occupent encore.

Chaque soir, les sociétés concourantes quittent les lieux sous l’escorte des gendarmes mobiles et des motocyclistes de la gendarmerie. Les escadrons se désengagent ensuite

⁸ GBGM : Groupement blindé de la gendarmerie mobile.

⁹ Selon la nomenclature de l’OTAN, les fonctions de l’état-major sont dénommées par une lettre – *J* pour *Joint Operation* – suivie d’un chiffre pour la fonction.

progressivement. Au cours de cette phase, le rapport de forces s'équilibre petit à petit : elle n'en est que plus délicate. C'est au cours de cette période qu'on déplore le plus de blessés.

Un dispositif nocturne allégé reste déployé pour conserver le contrôle de la RD281, artère principale du dispositif général.

Cette manœuvre se répète durant quatre jours. Les occupants les moins virulents quittent progressivement la zone et rejettent les offres de relogement proposées par la Préfecture. Les plus violents, près de 500 individus bien décidés à en découdre avec les gendarmes, se concentrent sur un secteur géographique de plus en plus réduit. De fait, la violence des confrontations va croissant.

L'objectif principal fixé par la Préfecture, à savoir la réouverture de la RD281 et la réalisation des expulsions, est atteint le 12 avril. Débutent alors les opérations de déblaiement. La mission de sécurisation se poursuit au bénéfice des entreprises chargées d'évacuer les matériaux de la zone.

Le 13 avril, le Premier ministre confirme que seules resteront sur ce qui est devenu pour les médias l'"ex-ZAD" les personnes ayant officiellement, et en leur nom propre, fait valider un projet agricole auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique, et ce malgré l'opposition exprimée par les représentants de la Chambre d'agriculture.

Les "zadistes" en appellent alors à une mobilisation d'ampleur pour le week-end suivant, dans l'espoir de réitérer l'effet obtenu face à l'opération César, le 17 novembre 2012. Cette mobilisation se concrétise dans un premier temps le samedi 14 avril, à Nantes, où se déroule une manifestation émaillée par les violences. Un rassemblement devant regrouper plus de 3 000 personnes sur le site de Notre-Dame-des-Landes est annoncé pour le lendemain.

Le dimanche 15 avril à 08:00, un dispositif de sécurisation impliquant 1 400 gendarmes est déployé sur le site. L'objectif du GOMO est d'empêcher toute reconstruction par les manifestants. De nouvelles barricades et des tranchées sont creusées sur le chemin de Suez. Elles sont rapidement dégagées et rebouchées par les engins des FORMISC, sous la protection des EGM.

Dans le même temps, des manifestants arrivent en flot continu, par l'ouest de la RD 81. Des affrontements éclatent rapidement entre manifestants et gendarmes mobiles, pris à partie par quelques centaines d'individus issus de la mouvance *black blocs*. Une pluie de bombes incendiaires et de pierres s'abat sur les forces de l'ordre, qui repoussent l'adversaire jusqu'à la lisière de la forêt de la Lande de Rohanne.

Des négociations sont entreprises par le colonel commandant le GOMO avec des représentants du mouvement contestataire. Elles permettent un retour au calme en début d'après-midi. Trois mille personnes supplémentaires, plus pacifiques, arrivent à leur tour pour soutenir les "zadistes". À l'initiative des *black blocs*, la situation dégénère à nouveau au moment de la dispersion du rassemblement. L'un des trois engins lanceurs d'eau (ELE) mis à disposition par la CRS de Rennes permet de les refouler en limitant l'emploi des gaz lacrymogènes, et de préserver ainsi les manifestants les plus calmes.

Au total, plus de 8000 opposants affluent sur la zone au cours de cette journée, parmi lesquels 750 sont résolument violents. Pour autant, aucune des tentatives de reconstruction n’aboutit. Les opérations de déblaiement se poursuivent la semaine suivante, sous la pression permanente de la frange virulente des “zadistes”, contenue par les EGM.

Le 26 avril, le Premier ministre annonce la suspension des opérations d’évacuation. Un nouveau délai est accordé aux occupants des dernières parcelles potentiellement visées par une procédure d’expulsion afin de permettre à leurs occupants de déposer, en leur nom propre, des dossiers de projets agricoles à la Préfecture. Passé ce délai, la troisième phase des expulsions doit être exécutée.

Dans le même temps, la presse évoque une “guerre d’usure”, un enlisement des opérations. L’exécutif confirme pour sa part que tout se déroule conformément aux prévisions, et envoie sur le devant de la scène le ministre de la Transition écologique, lequel exhorte les derniers opposants à saisir l’opportunité qui leur est proposée. Le combat, gagné sur le terrain, se déplace sur le plan médiatique.

Les riverains de la zone des opérations et les agriculteurs, souhaitant exploiter leurs parcelles, expriment leur exaspération face aux “zadistes” violents. Conciliants envers eux durant les premiers jours de l’opération, par reconnaissance pour leur contribution au succès que représente l’abandon du projet d’aéroport, ils estiment que le temps est à la reprise du travail. Les habitants les plus proches de la zone se libèrent également d’une forme de loi du silence qui ne leur permettait pas jusque-là d’évoquer sans risque les nuisances et vols commis par leurs voisins indéliçats. Ils reçoivent en cela l’appui du maire de Notre-Dame-des-Landes.

Les agriculteurs dénoncent pour leur part les concessions faites aux “néo-ruraux” dont les projets ont été régularisés. Ils bénéficient en effet de clauses réglementaires et fiscales de mise en œuvre des projets agricoles dont ne bénéficient pas les agriculteurs établis.

On commence à observer ce qui s’apparente à des règlements de comptes de la part des riverains et des agriculteurs vis-à-vis des “zadistes”, qui commencent à quitter la zone. Un dispositif de maintien de l’ordre doit cependant être maintenu sur la zone car le harcèlement des EGM perdure. Le 22 mai, au cours de l’une de ces confrontations, un opposant est très grièvement blessé à la main par une grenade GLI F4 qu’il saisit avant qu’elle ne détonne. Isolés et se sachant ciblés par des interpellations, les “zadistes” finissent par abandonner le terrain qu’ils occupent.

Dès lors, le dispositif des forces de l’ordre est progressivement réduit. Les unités de gendarmerie territorialement compétentes reprennent graduellement leurs missions dans un cadre normalisé. Seul est maintenu sur place un EGM en charge de la surveillance de la zone et du contact avec ses résidents. Cinquante à 70 personnes restent installées de manière illégale sur l’ex-ZAD. Des interpellations sont conduites au fur et à mesure du traitement des dossiers judiciaires.

Bilan

Sur les 97 parcelles potentiellement expulsables au moment de l’abandon du projet d’aéroport, 39, soit un peu plus du tiers, ont effectivement pu l’être, compte tenu de leur situation juridique. Pour la gendarmerie, la première semaine des opérations a consisté en une manœuvre centralisée de rétablissement de l’ordre. Des contraintes spécifiques sont toutefois nées du fait qu’elle était menée dans un environnement rural. Le dispositif a été progressivement allégé au cours des semaines suivantes. La mission consistant désormais à sécuriser la zone, les moyens spécialisés ont pu être rapidement démobilisés.

Un blessé grave a été relevé parmi les “zadistes”. Il a été pris en charge par les gendarmes mobiles, puis par les pompiers. Plus de 300 gendarmes ont été blessés, dont un sérieusement.

Enseignements

Importance de la médiation

Conduite dès le début au niveau ministériel, préfectoral et local, la médiation a été déterminante pour limiter le niveau de violence et minimiser la durée de la phase des expulsions.

Au niveau ministériel, en amont de l’opération, elle a été conduite auprès des représentants de l’opposition au projet d’aéroport. Il s’agissait d’une part de confirmer son abandon, et d’autre part d’expliquer qui devrait partir, qui pourrait rester, et dans quelles conditions. Le sentiment de victoire créé chez une bonne partie des opposants s’est d’emblée traduit par une attrition de l’opposition physique aux expulsions.

Au niveau préfectoral, l’enjeu était de confirmer les autorisations de maintien sur la zone, la mise en œuvre de la restitution de leurs terres aux expropriés voulant rester ou revenir, et la validation du maintien de certaines activités jusque-là officieuses. Les intéressés se sont désolidarisés des violences avant d’exercer une pression croissante sur les plus extrémistes. Leur attitude vis-à-vis des forces de l’ordre les rendait en effet responsables des perturbations paralysant l’activité agricole et générant des nuisances environnementales.

Au niveau local, la médiation a été essentielle. Menée par les commandants d’escadrons, elle a consisté à expliquer aux occupants de la zone ouverts au dialogue la manœuvre du jour : parcelles objet ou non d’une expulsion, lignes d’arrêt de la journée, façon de procéder. Le rappel du cadre légal, et en particulier du fait que les perpétrateurs d’exactions pourraient faire l’objet d’une expulsion, a permis de désagréger davantage une opposition déjà disparate.

La prise en compte de la nécessité de dialoguer a manifestement permis de limiter très fortement le niveau des violences.

Coordination précise des actions

Elle a été mise en œuvre dès le niveau ministériel, plusieurs ministères étant parties prenantes autour de celui de l’Intérieur, et jusqu’au niveau local. Le strict respect des périmètres de responsabilités du ministère de l’Intérieur, de la Préfecture de Loire-Atlantique

et du PC opérations a permis d'éviter toute interférence et d'assurer une parfaite adéquation entre les attendus de l'opération, les résultats obtenus sur le terrain et les actions de communication. Cette coordination s'est révélée déterminante pour l'efficacité de la manœuvre renseignement, conduite de manière fluide et pragmatique.

Localement, le GOMO a essentiellement joué un rôle de coordinateur: coordination des flux entrants et sortants sur la zone des opérations, répartition des secteurs et des missions, contacts médias et manœuvre communication, coordination avec les autorités judiciaires, etc.

Maîtrise de l'image

Le choix de diffuser en temps réel le flux d'images vers les rédactions régionales et nationales de la presse a conféré un temps d'avance à la gendarmerie dans sa manœuvre communication. Quoique plutôt mal accueillie initialement par les médias, cette option présente l'intérêt majeur de contrecarrer la manœuvre adverse traditionnelle visant à instiller dans l'opinion publique le doute sur la légitimité de l'opération. Les communiqués subversifs des opposants n'ayant pu être étayés par l'image, leur version biaisée des faits se trouve battue en brèche par les images du SIRPA gendarmerie et des journalistes accompagnant les escadrons.

Cet état de fait a conduit les “zadistes” à s'en prendre verbalement et physiquement aux journalistes en les accusant d'être favorables aux forces de l'ordre. Privés de relais médiatiques, ils n'ont plus été en mesure de toucher que leurs propres sympathisants.

Engagement de capacités spécifiques

Les blindés ont permis de dégager plus de 200 barricades au contact direct des manifestants. L'intérêt d'employer des drones pour collecter du renseignement et conduire la manœuvre a été confirmé. Le peloton de gendarmerie de haute montagne a assuré dans des conditions optimales de sécurité l'ensemble des interventions en hauteur, évitant ainsi aux escadrons de se trouver fixés.

La discipline opérationnelle et le niveau de maîtrise technique de tous ces acteurs ont contribué à la limitation du seuil de violence et au respect des délais, avec un impact direct sur le climat politico-médiatique.

Logistique

L'opération a représenté un défi logistique exceptionnel, piloté par le J4 du CPGC dès la phase de planification. Les moyens déployés ont permis de subvenir en autonomie à l'ensemble des besoins des unités. De jour comme de nuit, le ravitaillement de la base logistique avancée a pu être assuré en moins de six heures.

Escadrons de gendarmerie mobile

Une bonne partie des escadrons de France avait déjà pris part, à un stade ou à un autre, à l'opération César en 2012. À l'occasion de l'opération d'expulsion du printemps 2018, les gendarmes mobiles ont confirmé leur adaptabilité, leur endurance et leur valeur dans la conduite du maintien et du rétablissement de l'ordre en milieu rural.

Lors de la phase préparatoire, une formation complémentaire leur a été dispensée. La genèse du projet aéroportuaire a été abordée afin qu’ils appréhendent plus finement le contexte général, le terrain et les parties prenantes. Les moyens particuliers déployés ont également été détaillés. Individuellement, chacun était porteur d’un mémento récapitulant les règles de comportement particulières à observer lors de l’opération ou encore les gestes de base du secourisme opérationnel.

Police judiciaire de l’avant

Mis en œuvre selon un format innovant, ce dispositif avait pour ambition de permettre la constatation des infractions pénales, puis l’identification et l’interpellation de leurs auteurs en temps réel. Les auteurs d’infractions formellement identifiés peuvent encore être interpellés à ce jour, fait singulier dans un contexte lié au maintien de l’ordre. Ce procédé porte un coup sérieux au sentiment d’impunité auquel ce type d’adversaire est accoutumé.

Le recours systématisé aux dispositifs d’enregistrement d’images, en particulier aux caméras piéton, s’est avéré déterminant pour l’efficacité des procédures. Sur 58 interpellations à chaud, 47 ont entraîné une réponse pénale effective, ce qui constitue un taux remarquable.

L’adversaire

Très offensif et violent au cours de la phase de réouverture de la RD 281, l’adversaire a ensuite adopté une posture de harcèlement systématique des forces de l’ordre. Il s’est en effet trouvé dans l’incapacité d’atteindre les huissiers ou les employés des entreprises sous réquisition.

Les “zadistes” les plus virulents constituent une population jeune, de moins de trente ans pour la plupart. Malgré leur préparation, leurs faiblesses se sont manifestées assez vite. Si elle leur a permis d’élaborer collectivement des plans préparatoires et d’aménager le terrain, la prédominance du dogme anarchiste a visiblement constitué un handicap de taille dans la coordination de la réaction. Au contact des forces de l’ordre, les “zadistes” se sont donc systématiquement engagés dans une confrontation exclusivement frontale au détriment d’une quelconque manœuvre. Fixés par un rapport de force défavorable et bousculés par le rythme de la manœuvre, ils n’ont pas été en mesure de mettre en œuvre l’ensemble des moyens qu’ils avaient pu préparer.

Une formation de type *black bloc*, mouvance qui ne s’était encore jamais manifestée sur la ZAD, a pris part aux affrontements le 15 avril. Les caractéristiques de l’environnement rural, caractérisé notamment par de larges intervalles, ont contribué à rendre le bloc vulnérable sur ses flancs et ses arrières, à la différence de ce qui peut se produire dans une artère urbaine. Clairement déstabilisé, il a pu être rapidement repoussé et neutralisé malgré un niveau de violence plus élevé que celui auquel les EGM étaient habitués. Le bloc ne réitérera pas l’expérience.

Évaluation des blessures

Les dispositifs incendiaires, déflagrants ou détonants mis en œuvre par les “zadistes” ont été identifiés par les démineurs comme étant de nature à engendrer des mutilations ou des blessures mortelles. De nombreuses blessures de gravité variable ont pu être observées de part et d’autre.

Elles sont difficilement quantifiables en ce qui concerne les “zadistes”. Si l’on se fie aux blessures effectivement observées, elles paraissent avoir été peu nombreuses dans l’ensemble, et généralement limitées, pour celles qui sont imputables à l’action des forces de l’ordre, à des ecchymoses et traumatismes sonores. La seule blessure grave avérée a été causée par l’imprudence d’un homme ayant ramassé une grenade GLI F4 juste avant qu’elle ne détone.

Le nombre des blessés relevés dans les rangs de la gendarmerie s’élève à environ 300, dont une moitié victime de traumatismes sonores, les autres présentant principalement des ecchymoses, des brûlures, ou des entorses.

Conclusion

À ce jour, il reste moins de 200 personnes sur la zone anciennement concernée par le projet d’aéroport. Parmi elles, environ cinquante radicaux sont sédentarisés sur une parcelle ne faisant pas partie des terrains à évacuer. Ils sont contenus par les agriculteurs ayant recouvré la jouissance de leurs terres et les néo-ruraux ayant obtenu des baux d’occupation à titre temporaire pour la mise en œuvre des projets avalisés par la Préfecture.

La gendarmerie a consacré des moyens importants à l’exécution de cette opération de rétablissement de l’ordre à grande échelle. Celle-ci constituera probablement pour longtemps une référence en termes de tactique de maintien de l’ordre en milieu rural.

Aujourd’hui, l’ordre républicain est effectivement rétabli sur la lande, mais on compte près d’une cinquantaine de projets d’aménagement contestés dans la zone relevant de la gendarmerie sur le territoire national. Ces derniers offrent à nombre d’anciens “zadistes” de Notre-Dame-des-Landes l’opportunité d’exprimer de nouveau leur esprit contestataire.